

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du 24 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juin, à vingt heures quinze, le conseil municipal de la commune de PEYRUS (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Georges DELOCHE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 19 juin 2014.

Présents : Roche Julien, Carlac Christian, Cammarano David, Varin Mathias, Lepoutre Catherine, Courtial Céline, Clérici Bruno, Doucet-bon Sandra, Deloche Georges, Magnat Lionel, Monestier Marguerite, Raillon Laurence, Chaillou Christian.

Absente MH GUILLON donne procuration à C.LEPOUTRE

Absents : Balocco gino,

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. ROCHE Julien a été élu secrétaire.

DELIBERATION N°1 : Objet : PROGRAMMATION TRAVAUX DE VOIRIE 2014

Monsieur le Maire donne lecture du programme prévisionnel de la voirie communale pour 2014 et du compte rendu du rapport d'analyse des offres pour les travaux suivant :

- Réfection Quartier Gariots
- Réfection Quartier Mauvanne
- Reprise impasse de la Marianne
- Emplois partiels

Pour un montant total TTC de : 15223.80 euros

DELIBERATION N° 2 / FIXANT LA LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ETRE ATTRIBUE

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois.

Il appartient au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Georges DELOCHE, Maire, à fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué à titre gratuit ou moyennant une redevance, en raison des contraintes liées à leur fonction.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un logement de fonction peut être attribué :

➔ Pour nécessité absolue de service

Le Maire propose à l'assemblée :

de fixer la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction dans la commune de comme suit :

Logement pour nécessité absolue de service : Maître-Nageur

DELIBERATION N° 3 / DENOMINATION DES RUES / RACCORDEMENT POSTAL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la liste des nouvelles nominations des rues de la commune en vue du raccordement postal.

La nouvelle désignation des voies communales et des chemins ruraux est la suivante :

N°1		Route de la Chapelle Saint Pierre
N°2		Chemin de Drogue
N°4		Chemin de la Lozière
N°6		Chemin de la Vacherie
N°7		Chemin de Vachère
N°8		Chemin des Petites Peyrouses
N°9		Chemin des Carrats
N°10		Chemin des Ducs
N°11		Grande Rue
N°12		Impasse des Verminats
N°15		Impasse de l'Ecu
N°16		Impasse de Pichetête
N°17		Allée des Arbods
N°18		Impasse des Chanvriers
N°19		Impasse des Huguets
N°21		Impasse du Bois des Sources
N°22		Impasse du Champ de Mars
N°23		Impasse Fayette
N°24		Impasse La Condamine
N°25		Impasse La Touvière
N°26		Impasse Le Pré des Cours
N°27		Impasse Les Beneys
N°28		Impasse Les Monerons
N°29		Impasse Les Monodes
N°30		Impasse des Arbods
N°31		Impasse Malo
N°32		Le Pont du Gât
N°33		Chemin de Fond de Rouzas
N°34		Montée du Pont
N°35		Chemin de la Manufacture
N°36		Place de l'Eglise
N°37		Place des Tilleuls
N°38		Place du Champ de Mars
N°39		Route de Chabeuil
N°40		Route de Chateaudouble

N°41		Route de la Martinette
N°42		Route de la Touvière
N°43		Route de Montéliér
N°44		Route des Chichats
N°47		Rue des Charignons
N°48		Route des Limouches
N°49		Rue du Ban du Conseil
N°50		Chemin de Javeyole
N°51		Chemin de Charpey
N°52		Chemin Villa du Parc
N°53		Place des Moulins
N°54		Rue des Verminats
N°55		Impasse de la Martinette
N°56		Impasse des Limouches
N°57		Impasse du Pré des Cours
N°58		Chemin de Beaujeans
N°59		Chemin des Beneys
N°60		Chapelle St Pierre
N°61		Impasse de Guindan
N°62		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : 1 Abstention, 10 vote pour

DELIBERATION N°4 / OBJET : CHANGEMENT DE LIMITE DE PROPRIETE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du changement de limite de propriété de Madame PORCHIER Raymonde, établi afin de régulariser la voirie donnant accès à trois maisons « quartier combe simon » à Peyrus.

Monsieur le Maire rappelle que les documents d'arpentage ont été établis par Yves Vanhille Géomètre expert et que les modifications parcellaires ont été transmises au cadastre.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'accepter ces modifications et

AUTORISE Mr le Maire à signer les documents notariés.

DELIBERATION N°5/ OBJET : CHANGEMENT DE LIMITE DE PROPRIETE

PHILIBERT/COURIOL Quartier Movanne à Peyrus

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du changement de limite de propriété de Monsieur Florian Philibert, Madame Nathalie Couriol et de Monsieur Jean-marie Couriol.

Monsieur le Maire rappelle que les documents d'arpentage ont été établis par Yves Vanhille Géomètre expert et que les modifications parcellaires ont été transmises au cadastre.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents
DECIDE d'accepter ces modifications et,
AUTORISE Mr le Maire à signer les documents notariés.

DELIBERATION N°6 : Objet : PROJET ECLAIRAGE PUBLIC

A la demande du Maire, Monsieur Cammarano explique au conseil que l'installation d'horloges astronomiques permettrait de réaliser de substantielles économies d'énergie (éclairage et extinction programmés, possibilité de doser l'intensité).

Ce coût global est d'environ 1100.00 euros TTC.

Il comprend l'installation des horloges et la mise au propre des logettes dans lesquelles elles seront placées.

Par ailleurs, cet équipement est totalement compatible avec la modernisation du réseau, quelque soient les options qui seront alors choisies.

Le conseil municipal après en avoir délibéré A l'unanimité

Donne autorisation à Monsieur le Maire de procéder à cet aménagement.

DELIBERATION N°7 / OBJET : PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE / SUBVENTION SDIS

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que l' AAIP « Aides Actions Internes Pompiers » a organisé au profit de la commune de Peyrus : une formation « gestes et 1^{er} secours ».

Monsieur le Maire propose de participer à cette formation pour un montant de 150.00 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'allouer à l' A.A.I.P., un montant de 150.00 euros.

QUESTIONS DIVERSES

- Rencontre avec les peyrusiens le 21 juin
- Fête de la musique à Peyrus
- Visite avec « véolia »
- Amende de police : sécurisation du village et officialisation d'une zone à 30 km/h
- Adhésion à l'IRMA (Institut des Risques Majeurs)
- Recrutement chargée de mission pour la CCR
- Propositions à faire au niveau de la communauté de communes : mutualiser les compétences pour le devenir de la CCR
- Marché alimentaire de producteurs
- Diagnostic sur le patrimoine immobilier communal : accessibilité handicapés
- Bâtiment communal à sécuriser et à réhabiliter
- 14 juillet : course cycliste / animation « Peyrus en fête »
- Nouveaux rythmes scolaires organisés
- Nouvelle étude pour l'aménagement de l'entrée du village

Séance levée à 22 h 40